



Vous souhaitez vous marier ?

Une démarche [simple](#) :

➤ **Les documents à remplir :**

- Le dossier de Mariage : → Renseignements relatifs aux 2 futurs époux(ses)
 - Enfants communs
 - Attestations sur l'honneur des futurs époux(ses)
 - Renseignements relatifs aux témoins
 - Charte portant règlement du déroulement des cérémonies civiles de mariage
- Les pièces justificatives listées en page 1 du dossier

- Une date et un horaire pour la cérémonie sont à soumettre à l'appréciation de M. le Maire à mairie@neuville-st-vaast.fr .
- Le dossier est envoyé par mail une fois la date et l'horaire validé par M. le Maire.
- Les échanges dématérialisés sont privilégiés pour la constitution du dossier.
- *Le dépôt du dossier et des pièces justificatives doit avoir lieu **au moins 1 mois et maximum 1 an** (vérification des pièces et publication des bans) avant la date envisagée pour la célébration.*